



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-310 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-197 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-108 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DE CENTRES D'URGENCE 9-1-1 A ÉTÉ ADOPTÉ LE 02 OCTOBRE 2023.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Jacynthe Bourget,  
Directrice générale et greffière-trésorière